

## **Règlement d'artillerie de côte, première partie, service des bouches à feu**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement d'artillerie de côte, première partie, service des bouches à feu : Fascicule provisoire relatif au canon G de 240 mm modèle 1884 approprié pour affût de côte modèle 1901. Approuvé par le Ministre de la Guerre le 5 août 1902 . Titre I, Service de la pièce

Auteur(s) : France Ministère de la guerre

Adresse bibliographique : Paris : [s.n.], 1902

Description matérielle : 1 vol. (53 p. + 10 pl.) ; 19 cm